

Version 1.0
Avril 2011



DocuColor[®] 8080 de Xerox[®]

Presse numérique

Guide de sécurité



©2011 Xerox Corporation. Tous droits réservés. Xerox® et XEROX et Dessin® et DocuColor® sont des marques de commerce de Xerox Corporation aux États-Unis et (ou) dans d'autres pays.

Des modifications sont régulièrement faites à ce document. Les changements, les imprécisions techniques et les erreurs typographiques seront corrigés dans les éditions ultérieures.

Table des matières

Information de sécurité

Repères d'avertissement.....	1
Interférences dans les radiocommunications.....	2
FCC aux États-Unis	2
Au Canada (ICES-003).....	2
Informations réglementaires pour RFID.....	2
Sécurité de très basse tension	2
Certificat de sécurité du produit.....	3
Certification en Europe	3
Marquage CE (Union européenne).....	3
12 décembre 2006	3
15 décembre 2004.....	3
Conformité avec la norme européenne des harmoniques EN 61000-3-12:2005	4
Conformité avec la norme européenne sur les oscillations EN 61000-3-11:2000	4
Sécurité électrique.....	4
Mise hors tension d'urgence.....	5
Alimentation électrique	5
Dispositif de débranchement.....	5
Sécurité laser.....	6
Amérique du Nord.....	6
Europe (EU).....	6
Sécurité relative au fonctionnement.....	7
Informations de maintenance.....	7
Information sur les consommables/fournitures	8
Cartouches	8
Information sur l'ozone.....	8
Recyclage et mise au rebut du matériel en fin de vie.....	9
États-Unis et Canada	9
Matériau perchlorate	9
Union européenne.....	9
Directive DEEE 2002/96/CE	9
Appareil utilisé dans l'environnement résidentiel	9
Appareil utilisé dans un environnement professionnel/commercial.....	10
Batterie.....	10
Pour les utilisateurs commerciaux de l'Union européenne.....	10
Informations sur la mise au rebut dans des pays n'appartenant pas à l'Union européenne	10
Note concernant le symbole de batterie	11

Retrait.....	11
Réglementation RoHS, Turquie.....	11
Informations supplémentaires.....	11
Il est illégal en Amérique du Nord.....	12
Il est illégal aux États-Unis.....	12
Il est illégal au Canada.....	13

Information de sécurité

Cette machine Xerox et les consommables/fournitures recommandés ont été conçus et testés pour répondre aux normes de sécurité en vigueur. Celles-ci incluent l'approbation par une agence de sécurité et la conformité à des normes d'environnement établies. Lire attentivement les instructions suivantes avant de faire fonctionner le produit et s'y reporter, au besoin, pour assurer le fonctionnement de la machine dans des conditions de sécurité optimales.

Remarque

Le test et la performance de sécurité de ce produit ont été vérifiés en utilisant uniquement des matériaux Xerox.



AVERTISSEMENT :

Toute modification non autorisée qui pourrait comprendre l'ajout de nouvelles fonctions ou la connexion à des périphériques externes peut avoir un impact sur la certification du produit. Contacter le revendeur local pour obtenir d'autres informations.

Repères d'avertissement



AVERTISSEMENT :

Ce symbole prévient les utilisateurs que certaines zones du produit peuvent entraîner des blessures corporelles.



AVERTISSEMENT :

Ce symbole prévient les utilisateurs que les surfaces de certaines zones du produit sont chauffées et ne doivent pas être touchées.



AVERTISSEMENT :

Ce symbole indique qu'un laser est utilisé dans la machine et renvoie l'utilisateur aux informations de sécurité appropriées.



ATTENTION :

Ce symbole prévient les utilisateurs que certaines zones de l'appareil qui demandent une attention spéciale pour éviter les blessures possibles ou endommager l'appareil.

Interférences dans les radiocommunications

FCC aux États-Unis

Cet équipement a été testé et trouvé conforme aux normes des périphériques numériques de la classe A, selon la partie 15 des normes de la FCC (Federal Communications Commission). Ces limites sont prévues pour assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles lorsque l'appareil est utilisé dans un environnement commercial. Cet appareil produit, utilise et peut émettre des ondes radios et, s'il n'est pas installé ou utilisé selon les instructions de ce manuel, peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Il est également susceptible de provoquer des interférences radio lorsqu'il est utilisé dans un environnement résidentiel. Dans ce cas, l'utilisateur devra prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation, et ce, à ses frais.

Toute modification apportée à l'appareil sans l'autorisation expresse de Xerox Corporation est de nature à interdire l'usage du matériel.



AVERTISSEMENT :

L'utilisation de câbles blindés est nécessaire pour assurer la conformité à la réglementation de la FCC.

Au Canada (ICES-003)

This Class "A" digital apparatus complies with Canadian ICES-003.

Cet appareil numérique de la classe « A » est conforme à la norme NMB-003 du Canada.

Informations réglementaires pour RFID

Cet appareil génère des ondes de 13,56 MHz en utilisant un système à boucle d'induction comme dispositif d'identification de fréquence radio (RFID). Ce système est certifié conforme à la directive du Conseil de l'Union européenne 99/5/EC ainsi qu'aux lois locales ou aux réglementations applicables.

Le fonctionnement de ce périphérique fait l'objet des deux conditions suivantes : (1) ce périphérique peut ne pas causer d'interférences nuisibles et (2) ce périphérique doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences qui peuvent entraîner un fonctionnement non souhaité.

Toute modification apportée à l'appareil sans l'autorisation expresse de Xerox Corporation est de nature à interdire l'usage du matériel.

Sécurité de très basse tension

Cet appareil de Xerox a été certifié conforme aux réglementations nationales en vigueur en matière de sécurité, par diverses organisations gouvernementales. Tous les ports du présent appareil sont équipés de circuits basse tension (SELV) permettant ainsi de connecter le système aux périphériques et aux réseaux disponibles chez le client. Les accessoires du client ou d'un autre fabricant qui sont branchés sur le système doivent être conformes aux exigences énumérées précédemment. Tous les modules mettant en oeuvre des connexions externes doivent être installés conformément aux instructions fournies avec l'appareil.

Certificat de sécurité du produit

Ce produit Xerox certifié par les Agences suivantes en utilisant les normes de sécurité listées ci-dessous.

Agence	Norme
CSA International	CAN/CSA C22.2 No. 60950-1-03 (première édition)
Underwriters Laboratories Incorporated Standards	UL60950-1 (première édition)
NEMKO	IEC60950-1 (2001) Première édition.

Certification en Europe



Marquage CE (Union européenne)

Le marquage CE apposé sur ce produit symbolise la déclaration de conformité de Xerox avec les réglementations applicables de l'Union européenne aux dates indiquées :

12 décembre 2006

Directive du conseil 2006/95/CEE telle qu'amendée concernant le rapprochement des législations des pays membres relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension.

15 décembre 2004

Directive du conseil 2004/108/CEE telle qu'amendée relative au rapprochement des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique.

Une déclaration complète définissant les directives applicables et les normes référencées peut être obtenue auprès d'un revendeur local autorisé.

Il est également possible de contacter :

Environment, Health and Safety
 Xerox
 Bessemer Road
 Welwyn Garden City
 Herts
 AL7 1HE
 England
 Téléphone +44 (0) 1707 353434



AVERTISSEMENT :

- Ce système a été certifié pour sa fabrication, a été testé et reconnu conforme aux normes de sécurité strictes en matière d'énergie de fréquence radio. Toute modification non autorisée, comprenant l'ajout de nouvelles fonctions ou la connexion à des périphériques externes, peut avoir un impact sur cette certification. Contacter Xerox pour obtenir une liste des accessoires approuvés.
- Pour que cet appareil puisse fonctionner à proximité d'une installation industrielle, scientifique et médicale (ISM), ses radiations externes peuvent devoir être limitées ou des mesures spéciales de réduction de ces radiations doivent être prises.
- Il s'agit d'un appareil de classe A utilisé en environnement résidentiel. Il est possible que son utilisation produise des interférences, auquel cas l'utilisateur sera tenu de prendre les mesures adéquates.
- L'utilisation de câbles blindés est nécessaire pour assurer la conformité à la directive du Conseil de l'Union européenne 89/336/CEE.

Conformité avec la norme européenne des harmoniques EN 61000-3-12:2005

Cet équipement est conforme à la norme EN61000-3-12:2005 qui définit les limites pour les courants d'harmoniques qui peuvent être produits par un équipement installé dans l'Union européenne et la zone économique européenne.

La conformité est basée sur l'application des limites qui justifie l'installation et la connexion inconditionnelle à l'alimentation publique basse tension.

Conformité avec la norme européenne sur les oscillations EN 61000-3-11:2000

« Conformité du matériel avec la norme EN 61000-3-11:2000 »

Ce matériel ne peut être utilisé que dans des locaux ayant une capacité de service en cours égale ou supérieure à 100 A par phase.

Sécurité électrique

- Utiliser uniquement le cordon d'alimentation fourni avec l'appareil.
- Brancher le cordon d'alimentation directement dans une prise électrique correctement mise à la terre. Ne pas utiliser de rallonge. Consulter un électricien en cas de doute pour savoir si une prise est mise à la terre.
- Ne pas utiliser d'adaptateur avec mise à la terre pour relier l'appareil à une prise qui n'est pas dotée d'une mise à la terre.



AVERTISSEMENT :

Une prise qui n'est pas correctement mise à la terre augmente les risques de décharge électrique.

- L'emplacement du système doit être choisi de façon à ce que personne ne puisse marcher ni trébucher sur le cordon d'alimentation. Le cordon d'alimentation ne doit supporter aucune charge.
- Ne jamais contourner ni désactiver les systèmes de verrouillage électrique ou mécanique.
- Les fentes et ouvertures servent à la ventilation. Ne pas bloquer ces ouvertures qui permettent d'éviter la surchauffe.



AVERTISSEMENT :

Ne jamais introduire d'objets dans les fentes et les ouvertures de l'appareil. Ils pourraient entrer en contact avec des éléments sous tension et provoquer un court-circuit, voire un incendie ou l'électrocution.

Mise hors tension d'urgence

Si l'une des situations ci-dessous se produit, mettre immédiatement l'appareil hors tension et débrancher le cordon d'alimentation de la prise électrique de l'appareil. Appeler le Centre Services Xerox pour résoudre le problème.

- La machine émet des odeurs ou des bruits inhabituels.
- Le cordon d'alimentation est endommagé ou effiloché.
- Un disjoncteur mural, un fusible ou tout autre dispositif de sécurité s'est déclenché.
- Du liquide a été répandu dans l'appareil.
- La machine a séjourné dans un local humide.
- Un élément de la machine est endommagé.

Alimentation électrique

Ce produit ne doit être utilisé qu'avec le type d'alimentation électrique indiqué sur l'étiquette des données du produit. En cas de doute sur la conformité aux exigences, contacter un électricien qualifié.



AVERTISSEMENT :

Cet appareil doit être connecté à une prise de courant avec une protection de mise à la terre. Il est alimenté par une prise dotée d'une broche de protection de mise à la terre. Cette prise ne se branche que dans une prise mise à la terre. Il s'agit d'une mesure de sécurité. Si la prise ne peut être insérée dans la prise murale, contacter un électricien qualifié pour remplacer la prise murale.



ATTENTION :

Toujours brancher l'appareil dans une prise électrique correctement mise à la terre. En cas de doute, faire vérifier la prise murale par un électricien qualifié.

Dispositif de débranchement

Le cordon d'alimentation est le dispositif de débranchement de cet appareil. Il est relié à l'arrière du système comme dispositif prêt à brancher. Pour s'assurer que le système n'est plus sous tension, débrancher ce cordon de la prise murale.



AVERTISSEMENT :

Cet appareil doit être connecté à une prise de courant avec une protection de mise à la terre.

Sécurité laser

Amérique du Nord

Ce produit est conforme aux normes de sécurité et est certifié comme étant un produit laser de Classe 1, sous les réglementations mises en oeuvre pour les produits de type laser du Center for Devices and Radiological Health (CDRH) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis. Ce produit est conforme aux normes FDA 21 CFR 1940.10 et 1040.11, excepté pour les écarts relatifs à l'avis Laser No. 50, daté du 24.06.04.

Ces réglementations s'appliquent uniquement aux produits laser commercialisés aux États-Unis. L'étiquette sur le système indique la conformité aux réglementations CDRH et doivent être apposées sur les produits laser commercialisés aux États-Unis. Ce produit n'émet pas de radiation laser dangereuse.



ATTENTION :

L'exécution de procédures ou l'utilisation de commandes ou de réglages autres que ceux spécifiés dans la documentation peuvent entraîner une exposition dangereuse aux rayons laser.

Puisque le rayonnement émis par cet appareil est complètement confiné dans le boîtier de protection et les panneaux externes, le rayon laser ne peut sortir du système au cours des phases d'utilisation par l'utilisateur.

Sur ce produit sont apposées des étiquettes d'avertissement pour le laser. Ces étiquettes sont destinées au représentant technique du Centre Services Xerox et sont placées sur ou près des panneaux ou des caches qui nécessitent des outils pour être retirés. Ne pas enlever ces panneaux. Aucune zone derrière ces panneaux ne nécessite une intervention de la part de l'utilisateur.

Europe (EU)

Ce produit est conforme aux normes de sécurité de IEC : 60825-1 (Édition 1.2) émises en août 2001.

Cet équipement est conforme aux normes de performance des produits laser définies par les agences gouvernementales, nationales et internationales, comme produit laser de Classe 1. Il n'émet pas de rayonnement dangereux, le faisceau étant confiné pendant toutes les phases de fonctionnement et de maintenance.



ATTENTION :

L'exécution de procédures ou l'utilisation de commandes ou les réglages différents de ceux qui sont spécifiés dans la documentation peuvent entraîner une exposition dangereuse aux rayons laser.

Sur ce produit sont apposées des étiquettes d'avertissement pour le laser. Ces étiquettes sont destinées au représentant technique du Centre Services Xerox et sont placées sur ou près des panneaux ou des caches qui nécessitent des outils pour être retirés. Ne pas enlever ces panneaux. Aucune zone derrière ces panneaux ne requiert intervention de la part de l'utilisateur.

Pour toute autre information concernant le produit ou les matériaux fournis par Xerox, composer le numéro suivant :

+44 (0) 1707 353434

Sécurité relative au fonctionnement

L'appareil et ses consommables/fournitures sont conformes aux normes de sécurité les plus strictes et ont fait l'objet de tests appropriés. Ceux-ci incluent le contrôle et l'homologation par un organisme de sécurité et la conformité aux normes en vigueur en matière de protection de l'environnement.

Le suivi constant des directives de sécurité permettra d'assurer le bon fonctionnement de l'appareil :

- Utiliser le matériel et les consommables/fournitures spécialement destinés pour l'appareil. L'utilisation de produits non appropriés risque de diminuer la performance du système et de créer une situation dangereuse pour l'utilisateur.
- Suivre les avertissements et les instructions fournis avec l'appareil ou indiqués sur celui-ci.
- Placer l'appareil dans une pièce où la ventilation est suffisante et où l'espace autour de l'appareil est adéquat pour en permettre l'accès.
- Placer l'appareil sur une surface plane (les moquettes épaisses sont déconseillées) ayant suffisamment de résistance pour supporter le poids de l'appareil.
- Ne pas tenter de déplacer l'appareil. Un dispositif de levage qui a été abaissé lorsque l'appareil a été installé peut endommager la moquette ou le sol.
- Ne jamais placer l'appareil près d'une source de chaleur.
- Ne jamais installer l'appareil à la lumière directe.
- Ne jamais installer l'appareil devant une sortie d'air provenant d'un système de climatisation.
- Ne jamais placer de contenant de liquide sur l'appareil.
- Ne jamais obstruer les fentes de ventilation. Ces ouvertures servent à prévenir la surchauffe de l'appareil.
- Ne jamais contourner ni inhiber les systèmes de verrouillage électriques ou mécaniques.



AVERTISSEMENT :

Faire preuve de prudence en approchant, au cours du travail, des zones identifiées par ce symbole d'avertissement. Ces zones peuvent être très chaudes et ne doivent pas être touchées.

Pour obtenir d'autres informations de sécurité concernant l'appareil ou les matériaux, contacter Xerox.

Informations de maintenance

Toutes les procédures de maintenance du produit par l'opérateur seront décrites dans la documentation destinée à l'utilisateur et fournie avec le produit.

Aucun entretien ne doit être exécuté sur ce produit, si cet entretien n'est pas décrit dans la documentation client.



AVERTISSEMENT :

Ne pas utiliser de produits de nettoyage en aérosol. Ces produits sont explosifs ou inflammables quand ils sont utilisés sur du matériel électromécanique.

Utiliser des consommables/fournitures et des produits de nettoyage uniquement selon les directives données dans la rubrique Opérateur de ce manuel. Garder tout produit et consommable/fourniture hors de la portée des enfants.

Information de sécurité

Ne pas enlever les caches ou panneaux qui sont fixés avec des vis. Aucune pièce derrière ces panneaux ne nécessite maintenance ou service.

Ne pas effectuer de procédure de maintenance, à moins d'avoir été formé par Xerox ou à moins qu'une procédure ne soit spécifiquement décrite dans l'un des manuels fournis avec l'appareil.

Remarque :

Votre appareil Xerox est équipé d'un dispositif permettant d'économiser l'énergie en emmagasinant celle-ci quand l'appareil n'est pas utilisé. La machine peut rester sous tension en permanence.



AVERTISSEMENT :

Les surfaces en métal dans la zone du module four sont chaudes. Prendre les précautions nécessaires pour éliminer un incident dans cette zone et éviter de toucher ces surfaces.

Information sur les consommables/fournitures

Stocker tous les consommables/fournitures selon les instructions données sur l'emballage ou le contenant.

Conserver tous les consommables/fournitures hors de la portée des enfants.

Ne jamais jeter de toner, de cartouches d'impression ou de contenants de toner dans le feu.

Cartouches



AVERTISSEMENT :

En manipulant les cartouches d'encre ou de four, éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Le contact avec les yeux peut causer des irritations et une inflammation. Ne pas tenter de démonter la cartouche. Cela peut augmenter le risque de contact avec les yeux et la peau.

Information sur l'ozone

Cette machine dégage de l'ozone en fonctionnement normal. L'ozone est plus lourd que l'air et la quantité dépend du volume d'impression. La quantité d'ozone produite ne présente pas de danger pour l'utilisateur. Installer le système dans une pièce bien aérée. Selon les paramètres corrects de l'environnement, tels que spécifiés dans les procédures d'installation de Xerox, vérifier que les niveaux de concentration respectent les limites de sécurité.

Pour d'autres informations concernant l'ozone, demander la publication de Xerox, *OZONE*, 600P83222, en appelant 1 800 828-6571 aux États-Unis. Pour obtenir une version en français, appeler le 1 800 828-6571 aux États-Unis, puis appuyer sur 2.

Recyclage et mise au rebut du matériel en fin de vie

États-Unis et Canada

Si l'élimination de ce produit de Xerox est effectuée en interne, noter qu'il contient des lampes au mercure, et peut contenir du plomb, du perchlorate et d'autres matériaux dont l'élimination peut être réglementée en raison de considérations environnementales. La présence de plomb est totalement cohérente par rapport aux réglementations applicables au moment où ce produit a été mis sur le marché.

Xerox gère dans le monde entier un programme de reprise et de réutilisation/recyclage d'équipement. Contacter Xerox (1 800 275-XEROX) pour déterminer si ce produit Xerox fait partie du programme. Pour obtenir plus d'informations concernant les programmes de Xerox pour l'environnement, visiter le site www.xerox.com/environment.

Pour obtenir des informations concernant le recyclage et la mise au rebut, contacter les autorités locales. Aux États-Unis, se reporter également au site d'Electronic Industries Alliance à l'adresse www.eiae.org.

Matériau perchlorate

Ce produit peut contenir un ou plusieurs éléments contenant du perchlorate, comme des piles. Une manipulation spéciale peut être nécessaire, consulter www.dtsc.ca.gov/hazardouswaste/perchlorate.

Si ce produit ne fait pas partie du programme Xerox et si son élimination est gérée en interne, suivre les instructions fournies dans le paragraphe précédent.

Union européenne

Directive DEEE 2002/96/CE

Appareil utilisé dans l'environnement résidentiel



Ce symbole apposé sur l'équipement confirme que celui-ci ne doit pas être éliminé dans le circuit habituel des ordures ménagères.

En accord avec la législation européenne, tout équipement électrique et électronique parvenu en fin de vie et faisant l'objet d'une élimination doit être séparé des ordures ménagères.

Les domiciles privés des pays membres de l'Union européenne doivent retourner tout équipement électrique ou électronique à une installation de récupération désignée comme tel et ce, gratuitement. Contacter les autorités locales en charge de l'élimination des déchets pour obtenir des informations. Dans certains états membres, lorsque l'on achète un nouvel équipement, le revendeur peut devoir reprendre gratuitement l'ancien équipement. Le revendeur doit pouvoir donner des informations à ce sujet.

Appareil utilisé dans un environnement professionnel/commercial

Ce symbole apposé sur l'appareil confirme que celui-ci doit être éliminé conformément aux procédures nationales convenues.

En accord avec la législation européenne, tout appareil électrique et électronique parvenu en fin de vie et faisant l'objet d'une élimination doit être géré selon les procédures convenues.

Avant d'éliminer l'appareil, contacter le revendeur local ou Xerox pour obtenir des informations sur une reprise en fin de vie.

Batterie



Ces symboles sur les produits et (ou) sur les documents signifient que les produits électriques, électroniques et les batteries usagés ne doivent pas être mélangés avec les déchets ménagers.

Pour les procédures de traitement, de reprise et de recyclage des vieux produits et des batteries usagées, contacter les centres de collecte appropriés comme indiqué par la législation nationale et les directives 2002/96/CE et 2006/66/CE.

Une bonne démarche pour la mise au rebut de ces produits et batteries représente une économie de ressources et évite les effets négatifs potentiels sur la santé et sur l'environnement, résultat d'une manipulation inappropriée des déchets.

Pour plus d'informations sur la collecte et le recyclage des vieux produits et batteries, contacter la municipalité locale, le service de mise au rebut ou le centre des ventes où les produits ont été achetés.

Des amendes peuvent être données en cas de mise au rebut inappropriée de ce genre de déchet, ceci en conformité avec la législation nationale.

Pour les utilisateurs commerciaux de l'Union européenne

Pour la mise au rebut du matériel électrique et électronique, contacter le revendeur ou le fournisseur afin d'obtenir plus d'informations sur la mise au rebut dans les pays n'appartenant pas à l'Union européenne

Informations sur la mise au rebut dans des pays n'appartenant pas à l'Union européenne

Ces symboles ne sont valides que dans l'Union européenne. Pour mettre au rebut ces éléments, contacter les autorités locales ou le revendeur et demander la méthode de mise au rebut appropriée.

Note concernant le symbole de batterie



Ce symbole, poubelle sur roue, peut être associé à un symbole chimique. Il signale la conformité avec les exigences établies par les directives.

Hg

Pour les procédures de traitement, de reprise et de recyclage des vieux produits et des batteries usagées, contacter les centres de collecte appropriés comme indiqué par la législation nationale et les directives 2002/96/CE et 2006/66/CE.

Retrait

Les batteries ne doivent être remplacées que par un FABRICANT agréé.

Réglementation RoHS, Turquie

Ce produit est conforme à l'Article 7(d), le présent document certifie :

La conformité avec la Réglementation du matériel électrique et électronique (EEE).

EEE yonetmeligine uygundur

Informations supplémentaires

Pour obtenir plus d'informations sur l'environnement, la santé et la sécurité en lien avec ce produit et ces consommables/fournitures de Xerox, contacter les numéros d'assistance client suivants :

États-Unis et Canada : 1-800-828-6571

Europe : +44 1707 353 434

Autres pays : Contacter les autorités d'enlèvement locales et demander des conseils concernant la mise au rebut.

Pour les questions concernant les États-Unis, consulter le site www.xerox.com et saisir un terme comme PSDS, dans la zone Recherche.

Pour des informations concernant la sécurité du produit à l'extérieur des États-Unis, consulter le site www.xerox.com et utiliser le lien de changement pour sélectionner le pays souhaité.

Il est illégal en Amérique du Nord

Il est illégal aux États-Unis

Selon la loi, le Congrès interdit la reproduction des objets suivants dans certaines circonstances. Toute contravention est passible d'amende ou d'emprisonnement.

1. Obligations ou titres émanant du gouvernement des États-Unis, tels que :
 - Titres de créance
 - Devises de la banque nationale
 - Coupons de bons
 - Billets de la réserve fédérale
 - Silver Certificates
 - Gold Certificates
 - Bons des États-Unis
 - Bons du Trésor
 - Billets de la réserve fédérale
 - Petites coupures
 - Certificats de dépôt
 - Papier-monnaie
 - Bons et obligations de certaines agences du gouvernement, telles la FHA, etc.
 - Bons (les bons d'épargne américains peuvent être photocopiés uniquement à des fins publicitaires dans le cadre d'une campagne de vente de ces bons).
 - Timbres fiscaux (la copie de documents légaux portant un timbre fiscal oblitéré est autorisée dans la mesure où elle effectuée à des fins légales).
 - Timbres postaux, oblitérés ou non (la reproduction de timbres postaux à des fins philatéliques est autorisée dans la mesure où elle est effectuée en noir et blanc et à un taux de réduction inférieur à 75 % ou à un taux d'agrandissement supérieur à 150 % des dimensions linéaires de l'original).
 - Mandats postaux.
 - Effets, chèques ou traites tirés par ou sur des responsables autorisés des États-Unis.
 - Vignettes ou toutes autres représentations d'une valeur déterminée, de quelque dénomination que ce soit, émise à la suite d'une loi adoptée par le Congrès.
2. Certificats d'indemnité des vétérans des deux guerres mondiales.
3. Obligations ou titres émanant d'un gouvernement étranger, d'une banque ou d'une entreprise étrangère.
4. Matériel sous copyright, sauf dans le cas où le propriétaire du copyright donne son autorisation et où la copie respecte les dispositions relatives à une « utilisation loyale » et aux droits de reproduction des bibliothèques de la loi sur les copyrights. De plus amples informations sur ces provisions peuvent être obtenues auprès du Copyright Office, Library of Congress, Washington, D.C. 20559. Demander la circulaire R21.
5. Certificats de nationalité ou de naturalisation. (Les certificats de naturalisation étrangers peuvent être photocopiés.)
6. Passeports (les passeports étrangers peuvent être photocopiés).
7. Papiers d'immigration.
8. Ordres d'incorporation.

9. Documents permettant l'intégration à un système de prestations accordées en fonction des revenus portant l'une des informations suivantes relatives à la personne immatriculée :
 - Salaires ou revenu
 - Statut de personne à charge
 - Casier judiciaire
 - Antécédents militaires
 - Maladie physique ou mentale
 - Exception : les certificats de libération de l'armée et de la marine américaines peuvent être photocopiés.
10. Cartes d'identité, badges ou insignes portés par les personnels de l'armée ou de la marine ou par les membres des divers départements fédéraux tels que FBI, ministère des Finances, etc. (sauf dans le cas où la reproduction est demandée par le chef d'un tel département ou bureau).

La copie des documents suivants est également interdite dans certains états : Permis de conduire - Certificats de propriété automobile.

Cette liste est fournie à titre indicatif et ne se veut pas exhaustive. Aucune responsabilité ne peut être acceptée quant à son exhaustivité et son exactitude. En cas de doute, il est recommandé de s'adresser à un avocat.

Il est illégal au Canada

Conformément à la loi, le parlement interdit la reproduction des documents énumérés ci-après dans certaines circonstances. La copie illégale de ces documents peut être sanctionnée par une amende ou une peine de prison.

1. Billets de banque ou papier monnaie en vigueur.
2. Obligations ou titres émis par un gouvernement ou une banque.
3. Obligations ou bons du Trésor.
4. Sceau du Canada ou d'une province, d'une autorité ou d'un organisme public au Canada, ou encore d'un tribunal.
5. Proclamations, arrêts, réglementations, notifications ou avis (dans l'intention de faire croire qu'ils ont été imprimés par l'Imprimeur royal pour le Canada ou un imprimeur doté de droits équivalents pour une province).
6. Étiquettes, marques, cachets, emballages ou tout autre design utilisés par ou pour le compte du gouvernement du Canada ou d'une province, du gouvernement d'un état autre que le Canada ou d'un ministère, conseil, commission ou organisme créé par le gouvernement canadien ou une province ou encore, un gouvernement d'un état autre que le Canada.
7. Timbres fiscaux quels qu'ils soient, utilisés par le gouvernement du Canada ou une province, ou le gouvernement d'un état autre que le Canada.
8. Documents, registres ou archives conservés par des autorités publiques chargées de fournir des copies certifiées des documents susmentionnés, dans l'intention de faire croire que ces copies sont certifiées.
9. Marques ou documents protégés par la loi sur les droits d'auteur, sans le consentement du propriétaire de la marque ou des droits.

Cette liste est fournie à titre indicatif et ne se veut pas exhaustive. Aucune responsabilité ne peut être acceptée quant à son exhaustivité et son exactitude. En cas de doute, il est recommandé de s'adresser à un avocat.

